

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1709

21 août 2010

SOMMAIRE

ACF II Investment S.à r.l.	81992	Electricité Samir & Jorge S.à.r.l.	81993
ACF I Investment S.à r.l.	81992	EOV S.A., société de gestion de patrimoine familiale	82029
ACS Entreprise S.A.	81992	Flyinfox S.à r.l.	81988
Advent Vision S.à r.l.	81993	Fund-Market S.A.	81995
Alex-Ander S.A.	81994	G.L. et F. Simone & Fils Immobilière S.à r.l.	82024
Alfa Consult	81995	GPI Invest	81992
Alternative Units	81995	H.B.P. S.A.	82001
ARIES TELECOM S.A.	81995	Huma-Huma S.à r.l.	81990
Arvensis S.A.	81996	ista Holdco 1 S.A.	81988
Astra Invest S.A.	81997	Manta Ray S.à r.l.	81998
Aurore Holding S.A.	81997	Metal Finance S.A.	81998
Avante Colombia S.à r.l.	81990	MHZ AG & Cie	82029
Avenir Invest S.A.	81998	OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l.	82012
Azzap S.à r.l.	81998	PO Participations S.A.	82020
Bipielle Investment Fund	82002	Poulpe S.à r.l.	82022
Bonhom Luxembourg & Co SCA	81986	Sanutech Investments	82003
Bureau d'Assurances Steffen Jos	81987	Signum By M., S.à r.l.	81987
BWI Company Limited S.A.	82030	Sky Queen AG	81986
Carmel Participations S.A.	82001	Staerz S.C.l.	82026
CCP II Berlin GP S.à r.l.	82002	St. Modwen Properties Luxembourg S.à r.l.	81986
CCP II Berlin S.à r.l.	82032	Trefinance S.A.	81987
Ciceron	82000	VDCI S.A.	82000
Columbus VC S.A.	82000	Woier R5 S.A.	81994
Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR	82001	Woier R6 S.A.	81996
Cube Infrastructure Fund	82001		
Design4Rent Luxembourg s.à r.l.	82032		
Efir S.à r.l.	82026		

Sky Queen AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 133.467.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20.05.2010 um 12.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Abberufung von Herrn Fabrice BECQUER aus seinem Amt als alleiniges Verwaltungsratsmitglied.
2. Bestellung der MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B135236, Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, vertreten durch Frau Ute KLIMEK, geb. am 04.08.1966 in Halle (Saale), geschäftsansässig in L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, zum neuen alleinigen Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfindet.
3. Verlängerung des Mandates des Kommissars LCG International A.G. bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 20.05.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010085638/18.

(100094707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

St. Modwen Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 153.339.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2010

Résolution

En date du 17 juin 2010, l'assemblée générale décide de nommer comme nouveau Gérant de catégorie B Monsieur Samba Kane, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010085647/15.

(100094794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Bonhom Luxembourg & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 113.015.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Bonhom Luxembourg & Co SCA du 31 mai 2010 que:

- 1) Monsieur Daniel Beckley, né le 24 décembre 1973 à Londres ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG London, Royaume-Uni, ayant comme fonction comptable,
- 2) Monsieur David Konings, né le 26 avril 1977 à Liège, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, ayant comme fonction employé privé,
- 3) Madame Lorraine London, née le 6 août 1965 à Doncaster, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG London, Royaume-Uni, ayant comme fonction directeur.

Ont été nommés membres du conseil de surveillance avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Bonhom Luxembourg & Co SCA

Bénédicte Herlinvaux

Référence de publication: 2010085692/21.

(100095462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Trefinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.060.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2010 que:

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

- M. Alessandro Arnone, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal;
- M. Alberto Carletti, ayant son adresse professionnelle à 1-20121 Milan, via Paleocapa 3;
- Me Arsène Kronshagen, ayant son adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adelaïde;
- M. Paolo Mazzoni, ayant son adresse professionnelle à 1-20121 Milan, via Paleocapa 3;
- Me Alain Steichen, ayant son adresse professionnelle à L-2165 Luxembourg, 22-24 rives Clausen;
- Me Jean-Pierre Winandy, ayant son adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 18-20 rue Edward Steichen;
- M. Alessandro Di Roberto, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal;
- M. Federico Franzina, ayant son adresse professionnelle à L-2613 Luxembourg, 5 Place du Théâtre;
- M. Massimiliano Frank, ayant son adresse professionnelle à 1-20121 Milan, via Paleocapa 3.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de la société Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Trefinance S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010085648/29.

(100094795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Signum By M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9179 Oberfeulen, 10, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 110.121.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIGNUM BY M. S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010085656/12.

(100095490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Bureau d'Assurances Steffen Jos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4929 Hautcharage, 3, rue du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.461.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bureau d'Assurances Steffen Jos
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010085693/13.

(100095483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

ista Holdco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 125.799.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085658/11.

(100095604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Flyinfox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 89.511.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand ten, on the ninth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jorrit Cromptvoets, lawyer, professionally residing in Luxembourg at 12 rue Léon Thyès L-2636,

acting in the name and on behalf of Mr Diez Barroso Salido, Alejandro, born on 7th January 1952 in Mexico d.f. residing at Paseo de Lomas Altas 252, Mexico 11950, holder of passport number 98370034034, by virtue of a proxy given on the 5 March 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Flyinfox S.à r.l.", having its principal office in L2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated by a notarial deed of the notary Gérard LECUIT, residing in Hesperange, on 30th September, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1694 of 27 November 2002.

The articles of Association have never been amended;

- that the capital of the corporation "Flyinfox S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FIFTY EURO (12,650.-EUR) represented by FIVE HUNDRED AND SIX (506) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid;

- that Mr Diez Barroso Salido, Alejandro., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 May 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 May 2010, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L – 2636 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Diez Barroso Salido, Alejandro né le 7 janvier 1952 à Mexico, résident au Paseo de Lomas Altas 252, Mexique 11950, détenant le passeport numéro 98370034034,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Flyinfox S.à r.l.", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 septembre 2002 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1695 du 27 novembre 2002. Les statuts n'ont jamais été modifiés;

- que le capital social de la société "Flyinfox S.à r.l." s'élève actuellement à DOUZE MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (12.650,-EUR) représenté par CINQ CENT SIX (506) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25,-EUR) chacune, entièrement libérées,

- que Monsieur Diez Barroso Salido, Alejandro, précité, est devenu seul propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 mai 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 25 mai 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CROMPVOETS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26054. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010086118/97.

(100095866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Avante Colombia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.128.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010085663/11.

(100095508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Huma-Huma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.588.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand ten, on the ninth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jorrit Cromptvoets, lawyer, professionally residing in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

acting in the name and on behalf of Mr Diez Barroso Salido, Alejandro, born on 7th January 1952 in Mexico d.f. residing at Paseo de Lomas Altas 252, Mexico 11950, holder of passport number 98370034034, by virtue of a proxy given on the 5 March 2010. The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Huma-Huma S.à r.l.", having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated by a notarial deed of the notary Gérard LECUIT, residing then in Hesperange on 3rd October, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1707 of 29 November 2002. The articles of Association have never been amended;

- that the capital of the corporation "Huma-Huma S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FIFTY EURO (12,650.-EUR) represented by FIVE HUNDRED AND SIX (506) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid;

- that Mr Diez Barroso Salido, Alejandro, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 May 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 May 2010, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Diez Barroso Salido, Alejandro, né le 7 janvier 1952 à Mexico, résident au Paseo de Lomas Altas 252, Mexique 11950, détenant le passeport numéro 98370034034, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Huma-Huma S.à r.l", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 3 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1707 du 29 novembre 2002.

Les statuts n'ont jamais été modifiés;

- que le capital social de la société "Huma-Huma S.à r.l" s'élève actuellement à DOUZE MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (12.650,-EUR) représenté par CINQ CENT SIX (506) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25,-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Diez Barroso Salido, Alejandro précité, est devenu seul propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 mai 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 25 mai 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CROMPVOETS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26052. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010086154/97.

(100095867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

ACF I Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.901.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085664/10.

(100095527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

ACF II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 144.310.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085665/10.

(100095514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

ACS Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 4, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 148.562.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010085668/10.

(100095503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

GPI Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.452.

A) Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 juin 2010, les actionnaires ont pris la décision de renouveler le mandat des commissaires suivants:

- Pietro Longo, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- Baron Berghmans, avec adresse au 1, Houyoux, 4560 Clavier Les Avins en Condroz, Belgique
- Léon A. Lhoist, avec adresse au 13, Rue de Rochefort, Forrières, 6953 Nassogne, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

B) Lors du conseil de gérance tenu en date du 12 mai 2010, le gérant a décidé de modifier le pouvoir de signature du délégué à la gestion journalière comme suit:

"Le délégué à la gestion journalière a le pouvoir de lier la Société par sa seule signature dans les limites de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Le délégué à la gestion journalière a notamment le pouvoir d'effectuer seul tout paiement dans le cadre de la gestion journalière de la Société dont le montant n'excède pas EUR 50 000.

Le délégué à la gestion journalière peut en outre effectuer tout paiement au nom de la Société pour un montant supérieur à EUR 50 000 en agissant conjointement avec un autre représentant légal du gérant unique de la Société"

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010086141/24.

(100095814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Advent Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 128.810.

—
EXTRAIT

La dénomination sociale et le siège social de l'associé Shelco Twenty Five Ltd., ayant son adresse au L Le Merchant Street, BGU - GY1 4HP St Peter Port. Guernsey, à changé en date du 2 May 2008 en Lesing Takko Limited, ayant son siège social au 13&15 Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 4NA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085669/16.

(100095795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Electricité Samir & Jorge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4571 Obercorn, 48, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 150.134.

L'an deux mil dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul DIEDERICH, comptable, demeurant à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Jorge Fernando FERREIRA DE BARROS; électricien, né à, Casteloes de Cepeda Paredes (P), demeurant à L- 3573 Dudelange, 3, rue Théodore Thiel,

- Monsieur Samir MUCEVIC, électricien, né le 23 janvier 1977 à Bijelo Polje (Monténégro), demeurant à L- 4571 Obercorn, 48, rue de la Gare

en vertu de deux procurations annexées au présent acte,

agissant en leurs qualités d'associés uniques (suite à deux cessions de parts sous seing privée annexées au présent acte) de la société "ELECTRICITE SAMIR & JORGE S.à r.l.", avec siège à L- 4249 Esch/Alzette, 23, rue de Montpellier, (RCS Luxembourg B 150.134), constituée suivant acte notarié du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C No 147 du 25 janvier 2010.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter:

- le transfert du siège social de L- 4249 Esch/Alzette, 23, rue de Montpellier, à L- 4571 Obercorn, 48, rue de la Gare, et de modifier l'article 2 première phrase comme suit:

Art. 2. Première phrase. Le siège social est établi sur le territoire de la Ville de Differdange.

la nouvelle répartition du capital social comme suit:

- Monsieur Jorge Fernando FERREIRA DE BARROS, préqualifié,	50 parts
- Monsieur Samir MUCEVIC, préqualifié,	50 parts
Total:	100 parts

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro (€ 910.-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7632. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 29 juin 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010085752/38.

(100095330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Alex-Ander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085673/12.

(100095754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Woier R5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.198.

L'an deux mil dix, le vingt-deux juin.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme JULA S.A., avec siège à L- 4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, (RCS Luxembourg B 115.187), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude MULLER, administrateur de société, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

2) La société anonyme MALTA PARTICIPATIONS S.A., avec siège à L- 8022 Strassen, 17, rue des Lavandes (RCS Luxembourg B 116.429), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc PELLER, ingénieur technicien, demeurant à L- 8356 Garnich, 4, am Brill,

uniques actionnaires de la société WOIWER R5 S.A., avec siège à L- 4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean, (RCS Luxembourg B 145.198), constituée suivant acte notarié du 6 mars 2009, publié au Mémorial C Numéro 711 du 1^{er} avril 2009.

Les comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Réduction du capital

Les comparants décident de réduire le capital de 1.467.000.- € pour le porter de son montant actuel de 1.500.000.- € (un million cinq cent mille euro) à 33.000.- € (trente-trois mille euro).

Le montant de la réduction du capital sera remboursé aux actionnaires.

La valeur nominale de l'action est réduite de 50.000.- € à 1.100.- € et l'article 3, après suppression de l'alinéa 2, aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (€ 33.000.-) divisé en trente (30) actions de mille cent euros (€ 1.100.-) chacune.

Changement du caractère des actions

Les comparants décident de changer les actions nominatives en actions au porteur et de modifier comme suit l'article 4 des statuts.

Art. 4. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent trente euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: MULLER, PELLER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7651. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 29 juin 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010085967/42.

(100095317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Alfa Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 60.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085674/10.

(100095692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Alternative Units, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour ALTERNATIVE UNITS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010085679/15.

(100095758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

ARIES TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.459.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- ARIES TELECOM S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 juillet 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Vincent ALLENO

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010085681/19.

(100095591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Fund-Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 41, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.861.

Extrait des délibérations prises sous forme circulaire par le conseil d'administration avec effet au 1^{er} mars 2010

- Le Conseil d'Administration prend note de la démission de MM. Robert RECKINGER, Pit RECKINGER et Mario KELLER de leur poste d'administrateur en date du 31 décembre 2009. Le Conseil élit M. Pierre AHLBORN comme Président.

- Le Conseil prend note de la démission de MM. Pierre AHLBORN, Luc RODESCH et Henri REITER en tant que directeurs de la société, effective au 1^{er} mai 2010.

- Le Conseil confirme les pouvoirs de signature suivants à partir du 1^{er} mai 2010:

* Tous les actes engageant la société, sans limitation de montant, doivent être autorisés par deux administrateurs de la société.

* Tous les actes engageant la société jusqu'à un montant de 25 000 EUR peuvent être autorisés par la signature d'un administrateur.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs suivants:

MM. Pierre AHLBORN, Président

Philippe DEPOORTER, Administrateur

Luc RODESCH, Administrateur

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Composition du Conseil d'Administration

M. Pierre AHLBORN, Président

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Philippe DEPOORTER, Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

M. Luc RODESCH, Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Malou GEHLEN

Référence de publication: 2010087184/35.

(100096635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Arvensis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085683/10.

(100095715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Woiver R6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.199.

L'an deux mil dix, le vingt-deux juin.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme JULA S.A, avec siège à L- 4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, (RCS Luxembourg B 115.187), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude MULLER, administrateur de société, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

2) La société anonyme MALTA PARTICIPATIONS S.A, avec siège à L- 8022 Strassen, 17, rue des Lavandes (RCS Luxembourg B 116.429), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc PELLER, ingénieur technicien, demeurant à L- 8356 Garnich, 4, am Brill,

uniques actionnaires de la société WOIVER R6 S.A., avec siège à L- 4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean, (RCS Luxembourg B 145.199), constituée suivant acte notarié du 6 mars 2009, publié au Mémorial C No 711 du 1^{er} avril 2009.

Les comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Réduction du capital

Les comparants décident de réduire le capital de 1.467.000.- € pour le porter de son montant actuel de 1.500.000.- € (un million cinq cent mille euro) à 33.000.- € (trente-trois mille euro).

Le montant de la réduction du capital sera remboursé aux actionnaires.

La valeur nominale de l'action est réduite de 50.000.- € à 1.100.- € et l'article 3, après suppression de l'alinéa 2, aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (€ 33.000.-) divisé en trente (30) actions de mille cents euros (€ 1.100.-) chacune.

Changement du caractère des actions

Les comparants décident de changer les actions nominatives en actions au porteur et de modifier comme suit l'article 4 des statuts.

Art. 4. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent trente euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: MULLER, PELLER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7649. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 29 juin 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010085968/42.

(100095322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Astra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085684/12.

(100095755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Aurore Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085686/12.

(100095751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Metal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.573.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social exceptionnellement le 25 juin 2010

- les mandats d'Administrateurs de Monsieur Massimo AMATO, demeurant professionnellement au 47, Bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg de Monsieur Giancarlo VITALI demeurant professionnellement au 34, chemin Frank Thomas, CH-1208 Genève, Suisse et de Monsieur Mario CORDONI, demeurant professionnellement au 25, Parkside, 28-56 Knightsbridge, SW1X 7JW, London, Angleterre sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016;

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour METAL FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010085883/20.

(100095164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Avenir Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 105.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085688/12.

(100095744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Azzap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.234.

Le Bilan abrégé du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085691/11.

(100095616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Manta Ray S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.514.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand ten, on the ninth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jorrit Cromptvoets, lawyer, professionally residing in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

acting in the name and on behalf of Mr Diez Barroso Salido, Alejandro, born on 7th January 1952 in Mexico d.f. residing at Paseo de Lomas Altas 252, Mexico 11950, holder of passport number 98370034034, by virtue of a proxy given on the 5 March 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Manta Ray S.à r.l.", having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated by a deed of the notary Gérard LECUIT, residing then in Hesperange on 30th September, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1693 of 27 November 2002. The articles of Association have never been amended;

- that the capital of the corporation "Manta Ray S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FIFTY EURO (12,650.-EUR) represented by FIVE HUNDRED AND SIX (506) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid;

- that Mr Diez Barroso Salido, Alejandro, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 May 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 25 May 2010, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Diez Barroso Salido, Alejandro, né le 7 janvier 1952 à Mexico, résident au Paseo de Lomas Altas 252, Mexique 11950, détenant le passeport numéro 98370034034, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Manta Ray S.à r.l.", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 septembre 2002 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1693 du 27 novembre 2002. Les statuts n'ont jamais été modifiés;

- que le capital social de la société "Manta Ray S.à r.l." s'élève actuellement à DOUZE MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (12.650,-EUR) représenté par CINQ CENT SIX (506) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25,-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Diez Barroso Salido, Alejandro précité, est devenu seul propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 mai 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 25 mai 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CROMPVOETS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26057. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010086206/97.

(100095868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Cicéron, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 332, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.167.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085706/10.

(100095656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

**Columbus VC S.A., Société Anonyme,
(anc. VDCI S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.292.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

DIRECTEUR

Référence de publication: 2010085708/12.

(100095574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010085711/11.

(100095544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

H.B.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 143.861.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2010 au siège social de la société

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Sylvain LAGNEAUX en qualité de membre de catégorie «A» du conseil de surveillance et nomme en son remplacement:

- PIMBNV S.à.r.l., immatriculée n°B 101061 auprès du registre de commerce de Luxembourg, avec siège social au 114, rue de Bridel, L-7217 WALFERDANGE, représentée par Monsieur Pierre AVIRON-VIOLET, de nationalité Française né le 07/07/1965 à TLEMCEN, demeurant professionnellement au 14, allée Marconi, PO Box 385, L-2013 LUXEMBOURG.

Le membre de catégorie «A» du Conseil de Surveillance ainsi nommé achève le terme de celui qu'il remplace, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour la Société

I.C. Dom-Com S.à.r.l.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010085798/21.

(100095731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010085712/10.

(100095542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Carmel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085714/12.

(100095757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

CCP II Berlin GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.619.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010085715/10.

(100095568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Bipielle Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 40.575.

L'an deux mille dix, le seize juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable BIPIELLE INVESTMENT FUND, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 40.575 et constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 327 du 30 juillet 1992, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 306 du 10 février 2006.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 840.455 actions en circulation, 624.349 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 8 juin 2010.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation et ratification du projet de fusion daté du 29 avril 2010.
2. Approbation de la fusion par absorption de Bipielle Investment Fund (BIF) par Novara Aquilone SICAV (NAS).
3. Fixation de la date effective de la fusion au 23 juillet 2010 ou à toute autre nouvelle date d'effet de la fusion fixée par l'assemblée générale extraordinaire ou par l'assemblée générale extraordinaire reconvoquée au cas où le quorum ne serait pas atteint à l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2010.
4. Approbation de la décision suivant laquelle, en échange de la contribution de tous les actifs et passifs et de tous les engagements, certains compartiments de NAS, émettront au profit des actionnaires des compartiments de BIF, sans frais, un certain nombre d'actions sur base de la valeur nette d'inventaire par action des compartiments suivants de BIF, et de la valeur nette d'inventaire par action des compartiments suivants de NAF, à la Date Effective. Ce nombre d'actions émises par NAS devra être alloué à chacun des actionnaires de BIF au prorata de leur détention dans BIF.
5. Dissolution de BIF à la date effective suite à la fusion par absorption.
6. Décharge donnée au conseil d'administration et à l'expert indépendant mandaté pour la fusion par absorption.
7. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

82003

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion daté du 29 avril 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 998 du 12 mai 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la fusion par absorption de Bipielle Investment Fund (BIF) par Novara Aquilone SICAV (NAS).

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date effective de la fusion au 23 juillet 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver la décision suivant laquelle, en échange de la contribution de tous les actifs et passifs et de tous les engagements, certains compartiments de NAS, émettront au profit des actionnaires des compartiments de BIF, sans frais, un certain nombre d'actions sur base de la valeur nette d'inventaire par action des compartiments suivants de BIF, et de la valeur nette d'inventaire par action des compartiments suivants de NAF, à la Date Effective. Ce nombre d'actions émises par NAS devra être alloué à chacun des actionnaires de BIF au prorata de leur détention dans BIF.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la dissolution de BIF à la date effective suite à la fusion par absorption.

Sixième résolution

L'assemblée donne décharge donnée au conseil d'administration et à l'expert indépendant mandaté pour la fusion par absorption.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27488. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010086032/76.

(100095789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Sanutech Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.286.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", established and having its registered office in 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Mrs. Martine KAPP, private employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "SANUTECH INVESTMENTS" (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred (300) shares with no par value.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations

of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Friday of June at 09:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.
2. The first General Meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the three hundred (300) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
- 2) The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
- 3) The following persons are appointed as directors of the Company:
 - Mr. Eric LECLERC, private employee, born in Luxembourg, on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;
 - Mr. Jos HEMMER, private employee, born in Luxembourg, on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;
 - Mrs. Martine KAPP, private employee, born in Luxembourg, on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.
- 4) Mr. Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 5) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2016.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", établie et ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "SANUTECH INVESTMENTS", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cents (300) actions sans valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi de juin à 09.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cents (300) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme totale de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social est établi à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;
 - Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;
 - Madame Martine KAPP, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.
- 4) Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, est nommé commissaire aux comptes de la Société.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2010. LAC/2010/31028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095723/443.

(100107114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.294.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.551,

represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

the said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England;
- Jean-Pierre BACCUS, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; and
- Martin David GRAHAM, born on December 7, 1978 in Glasgow, Scotland, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England.

2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551,

représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., précitée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500.-.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;

- Jean-Pierre BACCUS, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; et

- Martin David GRAHAM, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Siebenaler et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30147. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095665/434.

(100107248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

K DEVELOPPEMENT, a French joint-stock company, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number B 447.882.002.,

here represented by Mrs Rachel UHL, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the public limited liability company existing in Luxembourg under the name of "PO PARTICIPATIONS S.A." (the "Company") with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 131.555, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 7th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2298 dated October 13th, 2007 and which bylaws have been last amended pursuant to a deed dated April 19th, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one hundred and twelve million six hundred and nine thousand and eighty eight Euros (€ 112,609,088.-) split into one hundred and twelve million six hundred and nine thousand and eighty eight (112,609,088.-) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, fully paid up.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of three million and five hundred thousand Euros (€ 3,500,000.-) to raise it from its present amount of one hundred and twelve million six hundred and nine thousand and eighty eight Euros (€ 112,609,088.-) to one hundred and sixteen million one hundred and nine thousand and eighty eight Euros (€ 116,109,088.-) by creation and issue of three million and five hundred thousand euros (3,500,000) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

The sole shareholder, K Developpement, prenamed, resolves to subscribe for the three million five hundred thousand (3,500,000) New Shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, and fully pays them up at their nominal value in the amount of three million five hundred thousand Euros (€ 3,500,000.-), by contribution in cash in the same amount.

The amount of three million five hundred thousand Euros (€ 3,500,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at one hundred and sixteen million one hundred and nine thousand and eighty eight Euros (€ 116,109,088.-) split into one hundred and sixteen million one hundred and nine thousand and eighty eight (116,109,088.-) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately five thousand Euros.

There being no further business to discuss, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

K Developpement, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 447.882.002,

ici représentée par Mme Rachel UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «PO PARTICIPATIONS S.A.» (la «Société»), ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.555, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2298 du 13 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 19 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent douze millions six cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 112.609.088,-) représenté par cent douze millions six cent neuf mille quatre-vingt-huit (112.609.088,-) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, libérées intégralement.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions cinq cent mille Euros (€ 3.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent douze millions six cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 112.609.088,-) à cent seize millions cent neuf mille quatre vingt huit Euros (€ 116.109.088,-) par la création et l'émission de trois millions cinq cent mille (3.500.000) de nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Souscription - Libération

L'associé unique, K Developpement, précité, déclare souscrire aux trois millions cinq cent mille (3.500.000) Nouvelles Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de trois millions cinq cent mille Euros (€ 3.500.000,-) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de trois millions cinq cent mille Euros (€ 3.500.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent seize millions cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 116.109.088,-) représenté par cent seize millions cent neuf mille quatre vingt-huit (116.109.088,-) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27851. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010086267/106.

(100095659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Poulpe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.592.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand ten, on the ninth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jorrit Cromptvoets, private employee, professionally residing in L2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, acting in the name and on behalf of Tarpon S.à r.l., a company having its registered office at 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered in R.C.S. Luxembourg under number B 89 591, by virtue of a proxy given on May 11, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Poulpe S.à r.l.", having its principal office in L2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès has been incorporated to a deed of the notary Gérard Lecuit, on 3rd October, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1704 of 28 November 2002, The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 21 February 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 539 of May 19, 2003;

- that the capital of the corporation "Poulpe S.à r.l." is fixed at FOURTEEN THOUSAND ONE HUNDRED EIGHTY-THREE UNITED STATES DOLLARS AND FORTY CENTS (14,183.40 USD) represented by ONE HUNDRED FORTY (140) class A shares, THIRTY-FIVE (35) class B shares and FORTY (40) class C shares, SIXTY (60) class D shares and FIFTY-FIVE (55) class E shares with a nominal value of FORTY-TWO UNITED STATES DOLLARS AND NINETY-EIGHT CENTS (42.98 USD) each, fully paid;

- that Tarpon S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at May 25th, 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at May 25th, 2010, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jorrit Cromptoets employé privé, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Tarpon S.à r.l. ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 89 591,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Poulpe S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 112, rue Léon Thyès a été constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 3 octobre 2002 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1704 du 28 novembre 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 539 du 19 mai 2003;

- que le capital social de la société Poulpe S.à r.l. s'élève actuellement à QUATORZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS DES ETATS-UNIS QUARANTE CENTS (14.183,40 USD) représenté par CENT QUARANTE (140) parts sociales de classe A, TRENTE-CINQ (35) parts sociales de classe B, QUARANTE (40) parts sociales de classe C, SOIXANTE (60) parts sociales de classe D et CINQUANTE-CINQ (55) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de QUARANTE-DEUX DOLLARS DES ETATS-UNIS QUATRE-VINGTDIX-HUIT CENTS (42,98 USD) chacune, entièrement libérées;

- que Tarpon S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 mai 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 25 mai 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CROMPVOETS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26049. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010086250/106.

(100095871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

G.L. et F. Simone & Fils Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.020.

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Gian Luigi SIMONE, gérant de sociétés, né à Turin (Italie) le 8 octobre 1957, demeurant à I-10129 Turin, 39, Corso Stati Uniti,

ici représenté par Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 28 mai 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. - Madame Federica DE DOMINICIS, sans état particulier, née à Turin le 23 janvier 1963, demeurant à I-10129 Turin, 39, Corso Stati Uniti,

ici représentée par Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 28 mai 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Que suite à un acte de dissolution de la société anonyme «G.L. ET F. SIMONE & FILS S.A.» du 30 décembre 2003 reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2004, Monsieur Gian Luigi SIMONE, prénommé, est devenu propriétaire en sa qualité d'actionnaire unique de cette société des deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) parts sociales de «G.L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE», constituée par acte de Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 3 février 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 333 du 12 mai 1998, avec siège social sis à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B63020 qui appartenait à la société anonyme dissoute «G.L. ET F. SIMONE & FILS S.A.»;

- Que cette cession de parts est à ce jour approuvée par Madame Frederica DE DOMINICIS conformément à l'article 7 des statuts.

- Que les comparants sont donc les seuls associés de la société «G.L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE», préqualifiée;

- que la société «G.L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE» a un capital souscrit et entièrement libéré de TROIS CENT MILLE FRANCS FRANCAIS (300.000 FRF) représenté par TROIS CENTS (300) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE FRANCS FRANCAIS (1.000 FRF) chacune.

Les deux associés, représentés comme dit ci-avant, se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

Les associés constatent la conversion de la monnaie d'expression du capital social de FRANCS FRANCAIS en EURO au 1^{er} janvier 2002, au taux de 6,55957.

Après conversion, le capital social a un montant de QUARANTECINQ MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE EUROS SOIXANTEET-ONZE CENTS (45.734,71 EUR) représenté par TROIS CENTS (300) parts sociales sans désignation de valeur nominale. En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE EUROS SOIXANTE-ETONZE CENTS (45.734,71 EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Troisième résolution:

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts afin d'instaurer un conseil de gérance. L'article 10 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de plusieurs gérants, gérants A et gérants B, avec l'obligation d'avoir au moins un gérant A et un gérant B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opération en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par les signatures conjointes de tous les gérants A et B dans les domaines suivants:

- L'achat, la vente, le leasing et la location de l'actif sociétaire (inclus les immeubles utilisés) lorsque ces opérations dépassent la somme de mille euros (1.000,00€).

- L'ouverture et la clôture de comptes courants bancaires;

- L'accession à des financements. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant A dans les autres domaines.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'Assemblée des associés ou le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Gian Luigi SIMONE, prénommé, de son poste de gérant unique et lui donnent pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Les associés décident de fixer le nombre des membres du conseil de gérance à trois et décident de nommer membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- *Gérant classe A*

Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert-comptable, né à Mondelange (France) le 8 février 1967, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

- *Gérants classe B*

- Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, employé privé, né à Moyeuve Grande (France) le 24 octobre 1973, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

- Monsieur Gian Luigi SIMONE, prénommé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 08 juin 2010. Relation: MER / 2010 / 988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088643/106.

(100098385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Efir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.859.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010085751/10.

(100095583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Staerz S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 4, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg E 4.318.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le deux juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Paul DUHR, vigneron, né à Luxembourg, le 4 mai 1950 (numéro d'identité 1950 05 04 156) et son épouse Madame Marie-Paule MANGEN, sans profession, née à Luxembourg, le 12 avril 1955 (numéro d'identité 1955 04 12 341), demeurant ensemble à L-5434 Niederdonven, 4, rue de la Moselle,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté de biens légale suivant contrat de mariage reçu par le notaire André PROST, alors de résidence à Rambrouch, en date du 10 septembre 1975, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 4 novembre 1975, volume 673, numéro 170.

2) Monsieur Jean-Jacques Gaston Joseph dit Jacques SCHNEIDER, employé privé, né à Luxembourg, le 2 juillet 1961 (numéro d'identité 1961 07 02 255), divorcé, demeurant à L-5433 Niederdonven, 8, rue Puert,

déclarant ne pas être engagé dans un partenariat déclaré.

3) a) Monsieur Gilbert NIES, employé privé, né à Grevenmacher, le 9 octobre 1960 (numéro d'identité 1960 10 09 237), célibataire, demeurant à L-5434 Niederdonven, 10, rue du Vin,

déclarant ne pas être engagé dans un partenariat déclaré.

b) Madame Karin NIES, sans profession, née à Grevenmacher, le 17 août 1962 (numéro d'identité 1962 08 17 247), épouse de Monsieur Guy KONSBRUCK, demeurant à L-5401 Ahn, 4, rue de la Résistance, déclarant être mariée sous le régime de la communauté de biens légale à défaut de contrat de mariage.

c) Madame Martine NIES, employée privée, née à Grevenmacher, le 29 décembre 1965 (numéro d'identité 1965 12 29 181), épouse de Monsieur Marc POOS, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 2, rue des Vergers,

déclarant être mariée sous le régime de la communauté de biens légale à défaut de contrat de mariage.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "STAERZ S.C.I."

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Niederdonven.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix euros (€ 99.470.-), divisé en neuf mille neuf cent quarante-sept (9.947) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle ait été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Le ou les gérants devront, sous peine de nullité, accepter toute cession de parts sociales.

Art. 8. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Titre III. - Administration

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 10. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du conseil ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées par les trois quarts des voix des associés, chaque part donnant droit à une voix.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les neuf mille neuf cent quarante-sept (9.947) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Paul DUHR et son épouse Madame Marie-Paule MANGEN, préqualifiés, ensemble cinq mille six cent quarante-trois parts sociales	5.643
2) Monsieur Jacques SCHNEIDER, préqualifié, deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales	2.798
3) Monsieur Gilbert NIES et Mesdames Karin et Martine NEES, préqualifiés, ensemble mille cinq cent six parts sociales	1.506
Total: neuf mille neuf cent quarante-sept parts sociales	9.947

Les comparants déclarent libérer intégralement les prédites neuf mille neuf cent quarante-sept (9.947) parts sociales par un apport à la société des immeubles sis à Niederdonven, inscrits au cadastre comme suit:

-Commune de FLAXWEILER, section D de NIEDERDONVEN-

- 1) Numéro 37/6410, lieu-dit "rue du Vin", pré, contenant 40 ares 45 centiares.
- 2) Numéro 1286/5410, lieu-dit "Staerz", terre labourable, contenant 2 hectares 41 ares 36 centiares.
- 3) Numéro 1285/6348, même lieu-dit, terre labourable, contenant 1 hectare 39 ares 75 centiares.
- 4) Numéro 48/6414, lieu-dit "rue du Vin", pré, contenant 75 ares 19 centiares.

Provenance

Les numéros cadastraux 37/6410 et 1286/5410 appartiennent aux époux Monsieur Paul DUHR et Madame Marie-Paule MANGEN pour leur avoir été attribués tant en vertu de l'acte de remembrement de Oberdonven - Niederdonven - Machtum daté du 19 juillet 1996, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 9 août 1996, volume 1470bis, numéro 1 qu'en vertu de l'acte rectificatif dudit remembrement Oberdonven - Niederdonven - Machtum daté du 16 janvier 2001, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 13 février 2001, volume 1671bis, numéro 1.

Le numéro cadastral 1285/6348 appartient à Monsieur Jacques SCHNEIDER pour lui avoir été attribué en vertu du prédit acte de remembrement de Oberdonven - Niederdonven - Machtum daté du 19 juillet 1996.

Le numéro cadastral 48/6414 appartient à Gilbert, Karin et Martine les NIES, à chacun d'eux pour un tiers (1/3) indivis, pour l'avoir ainsi recueilli dans la succession de leur mère Madame Christine ILLIGEN, veuve du sieur Albert Nies, ayant demeuré en dernier lieu à Niederdonven, décédée "ab intestat" à Niederdonven le 27 janvier 2010.

Evaluation de l'apport en nature

Les comparants déclarent fixer la valeur vénale en pleine propriété des biens immobiliers prédécrits à quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix euros (€ 99.470.-).

Conditions de l'apport

Les immeubles sont apportés tels et ainsi qu'ils se comportent, avec toutes les appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées, sauf à la société à faire valoir les unes et se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre les apporteurs.

Les indications cadastrales et les contenances ne sont pas garanties, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte à la société.

La société a la jouissance et la propriété des immeubles apportés à compter de ce jour, à charge d'en payer et d'en supporter à compter de la même date tous impôts, taxes et contributions quelconques.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille deux cents euros (€ 2.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Marie-Paule MANGEN et Messieurs Jacques SCHNEIDER et Gilbert NIES, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois gérants.

3.- Le siège social est fixé à L-5434 Niederdonven, 4, rue de la Moselle.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire qui certifie l'état civil des comparants d'après des extraits des registres de l'Etat Civil et déclare que le numéro d'identité de la société "STAERZ S.C.I." est le suivant: 2010 70 00 950.

Signé: DUHR, MANGEN, SCHNEIDER, G. NIES, K. NIES, M. NIES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juillet 2010. Relation: CAP/2010/2313. Reçu cinq cent quatre-vingt-seize euros quatre-vingt-deux cents.

99.470,00 à 0,50 % =	497,35
2/10 =	99,47
	596,82

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 14 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010096653/147.

(100106665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

EOV S.A., société de gestion de patrimoine familiale, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.520.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Pour EOVS.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Christine RACOT

Référence de publication: 2010085756/16.

(100095592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

MHZ AG & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 154.280.

EXTRAIT

1. Les associés.

- Monsieur Thermote Paul, né à Gullegem, le 18 mai 1943, demeurant à 8560 Wevelgem (Belgique), Driemasten 114/1.
 - Monsieur Vanhalst Pascal, né à Waregem, le 26 décembre 1969, demeurant à 8860 Lendeledede (Belgique), Stevenistenweg 2.
 - La société de droit suisse MHZ Transportgeraete AG, ayant son siège social à 6300 Zug, Aegeristrasse 24, inscrite au registre de commerce de Kanton Zug sous le numéro CH-170.3.006.799-6.
- Ici représentée par Monsieur Jan Vanden Abeele, administrateur de sociétés, demeurant à 8670 Koksijde (Belgique), Zeedijk (Kok) 45/101.

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.
- La Société ne participera pas à la vie économique en général.
- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.
- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.
- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.
- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social.

- Le siège social de la Société est établi au 5 rue Prince Jean, 4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité: La Société MHZ Transportgeraete AG.

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques.

L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- Le Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,- EUR) représenté par Mille (1.000) Parts de Dix Euros (10,- EUR) chacune dont:

- Deux (2) Parts de Dix Euros détenue par la société MHZ Transportgeraete AG.
- Quatre Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf (499) Parts de Dix Euros détenues par Monsieur Thermote Paul.
- Quatre Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf (499) Parts de Dix Euros détenues par Monsieur Vanhalst Pascal.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 9 juin 2010 pour une durée illimitée.

Signatures.

Référence de publication: 2010095647/57.

(100106252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

BWI Company Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.667.

In the year two thousand and ten, on the thirty first day of the month of May.

Before us, Maître Jean Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

"BWI Company Limited", a company incorporated under the laws of Hong Kong S.A.R., P.R.C., with registered office at Unit 6601, 66/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong S.A.R., P.R.C., and registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1351326 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Valérie Bidoul, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated May 31, 2010,

which shall remain annexed to present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the under-signed notary,

being the sole shareholder of "BWI Company Limited S.A." (the "Company"), a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 147.667, incorporated on 5 August 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1760 of 11 September 2009.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all thirty-one thousand (31,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be passed is as follows: Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, (iii) the acquisition by purchase or in any other manner of, the transfer by sale, exchange, or in any other manner of, the assignment of, and the granting of rights to use copyrights, brands, trade names, licences, industrial processes, patents and any other similar intellectual property rights, industrial, commercial and scientific equipment and information relating to an experience acquired in the industrial, commercial or scientific field, (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii)

and (iii) above), as well as (v) the conduct of research and development activities (including the operation of research and development facilities).

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security (including upstream and cross-stream) in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.”.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that Article 4 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mai.

Par-devant Nous, Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«BWI Company Limited», une société de droit de Hong Kong S.A.R., P.R.C., dont le siège social est sis au Unit 6601, 66/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong S.A.R., P.R.C., et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro HK 1351326 (l' "Actionnaire Unique"),

représentée par Maître Valérie Bidoul, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 mai 2010,

qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné,

étant l'associé unique de «BWI Company Limited S.A.» (la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.667, constituée en date du 5 août 2009 par un acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1760 du 11 septembre 2009.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

1. L'Associé Unique de la Société détient toutes les trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune émises dans la Société de sorte que l'entière du capital social est représenté et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.

2. Le point sur lequel une décision doit être passée est le suivant: Modification de l'Article 4 des statuts de la Société de sorte que l'Article 4 des statuts de la Société s'énonce comme suit:

«La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs, (iii) l'acquisition par achat ou de toute autre manière et la cession par la vente, l'échange ou toute autre manière, la concession et la concession de l'usage de droits d'auteur, droits de reproduction, marques, noms commerciaux, licences, procédés industriels, brevets et tous autres droits de propriété intellectuelle similaires, d'équipement industriel, commercial ou scientifique et d'informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i), (ii) et (iii) ci-dessus), ainsi que (v) la poursuite d'activités de recherche et développement (en ce compris le fonctionnement d'installations en matière de recherche et développement).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés)

ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés (y inclus upstream ou cross-stream) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.».

Ensuite, la décision suivante a été prise par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 4 des statuts de la Société afin qu'il ait la même teneur que dans l'ordre du jour.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BIDOUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 juin 2010. Relation: EAC/2010/6505. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010086037/116.

(100095779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

CCP II Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.620.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010085716/10.

(100095567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Design4Rent Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.247.

Extrait de cessions de parts sociales

Il résulte de conventions de cession de parts sous seing privé entre Monsieur LUCAS Dany demeurant 25, rue Bosseler à B-6790 Aubange et Monsieur VANDEPITTE Jan né le 05/09/1967 à Tielt (Belgique), demeurant à B-9000 Gand.

Depuis le 18/12/2008, l'associé de la société Design4Rent Luxembourg Sàrl est composé comme suit:

- Monsieur VANDEPITTE Jan 100 parts sociales

Né le 05 septembre 1967 à Tielt (Belgique)

74, Steendam

B-9000 Gand

TOTAL 100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00€ chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010085738/19.

(100095682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.
